

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: 3

Artikel: Du Centre protestant de vacances de Lausanne

Autor: M.K.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

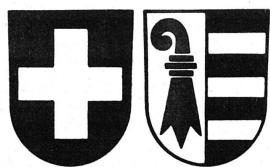
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VINGT-TROIS CANTONS



L'Alliance de sociétés féminines informe...

Séance d'orientation sur le Jura le 2 février 1978

Au programme, très équilibré, de cette orientation, donnée en vue de la votation fédérale de septembre prochain, 4 exposés du plus haut niveau:

- l'aspect historique de la question a été traité par M. Kurt Müller, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich,
- l'aspect juridique l'a été par le Prof. Voyame, avocat, chef de la division de la justice au département fédéral de justice et police;
- la constitution du Jura a été présentée par le président de la commission législative de la Constituante jurassienne,
- et l'avocat Christen, membre du Grand Conseil, a parlé du canton de Berne dans ses nouvelles frontières et de la collaboration étroite entre le canton de Berne et la Constituante pour tous les problèmes de transfert de souveraineté.

On a distribué le message du Conseil fédéral du 16.11.1977 sur la création du canton du Jura; il contient une vue d'ensemble complète de la question, y compris celle de la viabilité du futur canton.*

De ces exposés, je ne peux relever ici que quelques points qui me paraissent spécialement importants:

- Les frontières du futur canton correspondent à la situation historique qui a précédé la — malheureuse — décision du Congrès de Vienne (1815) attribuant le Jura au canton de Berne contre le désir de celui-ci.
- La « question jurassienne » est posée depuis 1943. En 1950 déjà, le canton de Berne a reconnu formellement le « peuple jurassien » comme « un groupe ethnique particulier au sein de l'Etat de Berne », et le drapeau du Jura a été homologué en 1951.
- Les troubles suscités ces dernières années par des groupes extrémistes sont un phénomène sans exemple dans notre histoire; ils sont profondément irritants, ils sont néfastes.
- Ils ne doivent pas faire oublier que notre système démocratique a permis par ailleurs le développement d'un processus, lent certes mais sûr, pour aboutir à une solution dans le respect de l'Etat de droit; c'est là, aujourd'hui où tant de problèmes de minorités menacent la paix, un phénomène infiniment plus important que le précédent.
- En reconnaissant par son vote massif du 1^{er} mars 1970 (90 358 oui, 14 133 non) le droit à l'autodétermination des populations jurassiennes, le peuple du canton de Berne a accompli un acte de renonciation volontaire à une partie de sa souveraineté qui est peut-être unique dans l'histoire, et qui en tout cas ajoute une dimension nouvelle à sa longue et belle histoire.
- La voie étant ainsi ouverte aux divers plébiscites jurassiens, et à la suite de ceux-ci, le futur canton s'est donné une constitution des plus novatrices; notons que l'égalité de droit des femmes y est expressément stipulée, avec comme garantie la création d'un bureau pour les questions féminines.**
- Cette constitution a reçu en 1977 la garantie des Chambres fédérales, à l'exception de l'art. 138 qui est ainsi annulé.

Article 138

Modifications territoriales

La République et Canton du Jura peut accueillir toute partie du territoire jurassien directement concerné par le scrutin du 23 juin 1974 si cette partie s'est régulièrement exprimée au regard du droit fédéral et du droit du canton intéressé.

- Le Conseil des Etats a déjà approuvé à l'unanimité l'arrêté du Conseil fédéral sur la révision de la constitution fédérale qui doit sanctionner la création du nouveau canton; le Conseil national en débatera à sa prochaine session.

- La votation populaire du 24 septembre 1978 montrera si le peuple et les cantons sont, comme le canton de Berne en 1970, capables de régler dans le respect de la démocratie et de l'Etat de droit leur plus grave problème de minorité. Un résultat largement positif serait une démonstration remarquable que notre système est capable d'assumer, non par lassitude, mais par volonté politique et dans la générosité, les évolutions nécessaires.

Ma conclusion personnelle

Aucun des centaines de milliers de spectateurs et de téléspectateurs de la Fête des Vignerons n'aura oublié l'adolescent qui, derrière les impressionnants porte-drapeau de nos bannières cantonales, arborait discrètement mais fièrement celle, plus petite, du Jura. Cet adolescent doit, le 24 septembre, accéder à la majorité. Il restera des problèmes, certes, mais n'en créons pas un en votant non.

Perle Bugnion-Secretan

* Pour l'obtenir, s'adresser au Bureau du matériel, chancellerie fédérale, Berne.

** Peut être obtenue au secrétariat de la Constituante jurassienne, Delémont.



KYBOURG

ECOLE DE SECRÉTARIAT
DE COMMERCE ET DE LANGUES
GENÈVE — 4, Tour-de-l'Île — Tél. 28.50.74
Mme M. KYBOURG, directrice
Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées
AGEP

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE CADRE ET DE DIRECTION
trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-STÉNOGRAPHIE trilingue ou quadrilingue
STÉNOGRAPHIE bilingue ou monolingue
EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées
ANGLAIS: 5 niveaux, préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
ALLEMAND: 5 niveaux
ESPAGNOL: préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza
ITALIEN: préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »
STENO ET DACTYLO: préparation aux Concours officiels de Suisse romande.

La Commission fédérale pour les questions féminines confrontée à une tâche écrasante

La Commission fédérale pour les questions féminines est née du vœu exprimé dans une résolution du Congrès féminin de Berne de mettre sur pied un organisme qui coordonne tout ce qui se fait dans le domaine de la condition féminine en Suisse.

Elle a été constituée en janvier 1976. Elle compte 19 membres: dix femmes, neuf hommes. Des représentants des associations féminines, des associations patronales, des syndicats, ainsi que des enseignants et des juristes. Sa présidente est Mme Emilie Lieberherr, députée au Conseil des Etats; sa vice-présidente, Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF).

La Commission est financée par le Département fédéral de l'intérieur, mais elle conserve son indépendance à son égard, ses attributions étant d'informer M. Hans Hürlimann, chef du DFI, et de l'inciter, si elle le juge bon, à agir dans un domaine déterminé.

La première réalisation de la Commission a été la publication de son rapport sur les conséquences de la récession pour la femme. Dans son rapport annuel pour l'année 1977, la Commission a établi un catalogue des problèmes qui lui paraissent les plus urgents, sur la base des requêtes qui lui sont parvenues et de documents émanant d'organisations suisses et internationales:

- Application du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la famille; révision du droit de famille.
- Travail en profondeur visant à supprimer la distinction entre rôles traditionnels masculin et féminin, à faire comprendre aux hommes et aux femmes la nouvelle conception du droit de famille, fondée sur l'égalité des partenaires.
- Amélioration de l'instruction civique des femmes. Celles-ci doivent être encouragées à participer activement à la vie politique du pays.
- Egalité politique des femmes à tous les niveaux.
- Sensibilisation de l'opinion publique aux intérêts des femmes. Tâche épineuse! C'est ce qui a forcé la Commission à déterminer des priorités, à la politique et à l'information tout d'abord. Elle a donc institué des sous-commissions œuvrant dans ces deux secteurs:

La sous-commission pour les relations publiques est en train de mettre au point un bulletin d'information sur le travail de la Commission et l'actualité féminine, intitulé « Questions au féminin ». Diffusé à 1000 exemplaires, il paraîtra tous les deux mois à partir d'avril prochain.

La sous-commission pour la situation de la femme s'est donné pour tâche d'étudier l'évolution de la condition féminine en

Suisse. Se fondant sur l'étude « Femmes, famille et société », de Thomas Held (membre de la Commission) et René Lévy, la sous-commission prépare pour la fin de l'année un rapport qui retrace l'évolution de la situation des femmes en Suisse depuis 1970. Ce rapport devrait constituer aussi une analyse débouchant sur des appréciations et des prévisions.

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail se sont constitués autour de tâches bien précises:

L'un d'eux a élaboré, en vue du prochain recensement fédéral, une série de questions visant à obtenir des données statistiques plus complètes, en particulier sur l'emploi féminin.

Un autre, travaillant en contact étroit avec l'Office fédéral des assurances sociales, s'est constitué en vue de la 10^e révision de l'AVS, ainsi que pour étudier l'assurance maternité et la révision partielle de la LAMA.

Un autre encore, à la suite de la pétition des 63 détenues de Hindelbank, s'est fixé pour tâches, non seulement d'étudier les moyens de donner suite à cette pétition, mais aussi d'examiner l'ensemble des problèmes relatifs à l'exécution des peines infligées à des femmes.

Le quatrième, enfin, va présenter ces prochains mois un avant-projet sur les objectifs de la Commission à plus long terme, ce qui devrait lui donner les moyens d'élaborer un programme d'action pour les 3 à 5 années suivantes.

La Commission dispose d'un secrétariat permanent à l'Office fédéral pour les questions culturelles, dirigé par M. Christoph Tiefenau, Thunstrasse 20, 3000 Berne 6.

Anne-Marie Ley

Du Centre protestant de vacances de Lausanne

Si vous ne pouvez accompagner vos enfants en vacances, s'ils ont besoin d'un changement d'air (montagne, mer ou campagne), s'ils sont nerveux et qu'un peu de détente leur ferait du bien, adressez-vous peut-être au Centre protestant de vacances de Lausanne; il vous aidera à trouver une solution.

Cela dit, le CPV est un secteur d'activité du Centre social protestant de Lausanne. Bien que fonctionnant depuis 1967 déjà, il désire se faire mieux connaître afin de donner toute sa chance au lancement de ses projets, afin d'alimenter également le fond de roulement nécessaire à ses activités aussi diverses que stimulantes. Dans le but de renseigner le public sur ce qu'il a fait et sur ce qu'il désire encore entreprendre, il a choisi d'organiser une Grande Fête à la Vallée de la Jeunesse, à Lausanne, le 4 février (après-midi et soir). Elle proposait aux petits comme aux plus grands, ainsi qu'à leurs parents d'ailleurs, des jeux en quantité, un goûter à se pourlécher les babines, un spectacle de marionnettes (« Le clown dans la ville » par le Théâtre Go), un récital de Gaby Marchand dont on sait qu'il écrit des musiques sur des textes d'auteurs romands, mais aussi des chansons pour enfants, ces petits qu'il connaît bien pour « travailler » et chanter avec eux dans son théâtre de Fribourg, la guitare magique de José Barrene Dias qui, bien qu'autodidacte, enseigne au Conservatoire de Genève, tout en s'efforçant de faire connaître la poésie populaire brésilienne, sans oublier le groupe musical un peu farfelu réuni sous le dénominateur insolite du « Beau lac de Bâle »...

Grâce au CPV, quelque 500 enfants (envoyés par leurs parents, les écoles, les services sociaux, les paroisses) peuvent, chaque année, durant deux ou trois semaines, vivre « autre chose », dans un chalet au bord de l'océan, dans les Cévennes, en Toscane ou ailleurs. « Autre chose », c'est oublier la ville et ses servitudes, c'est découvrir la nature aux mille facettes, c'est apprendre la vie communautaire tout en restant soi-même, c'est échapper à la pression de l'école et du marketing parfois, c'est s'exprimer en faisant de la musique, de la peinture, du théâtre, du tissage, du bricolage, en jouant aux Indiens, en retapant de vieilles maisons, en partant à la découverte, à pied ou à vélo, c'est s'épanouir, les animateurs de ces camps de vacances obéissant à des règles pédagogiques aussi peu contraignantes que possible pour l'enfant.

Si le CPV de Lausanne semble beaucoup s'occuper des jeunes, il n'en oublie pas pour autant les adultes: c'est ainsi qu'il organise des fins de semaine et des soirées consacrées à la formation tant pédagogique qu'artisanale de futurs animateurs et animatrices. Lors de ces stages dans ses ateliers, il est possible de s'initier à l'art du mime, d'apprendre à fabriquer des masques, à raconter des histoires, à découvrir certains moyens de dialogue avec la musique, à peindre, à imprimer sur toile, sur bois, sur carton ou lino, à se relaxer, à voir des films traitant de questions pédagogiques, corporelles ou d'animation. Quant au côté spirituel, il n'est pas oublié, lui non plus: en décembre dernier, un animateur du CPV a tenté de désacraliser la Bible par une approche critique de certains textes bibliques.

Terminons en évoquant ces beaux visages d'enfants souriant de toutes leurs dents sur une affiche du CPV apposée ici ou là: ils ne sont pas qu'une invite au voyage ou à la découverte (« Viens, on s'en va »), ils rappellent que les organisateurs de ces camps de vacances « pas

comme les autres » réinventent de façon permanente des formes de rencontre de l'enfant qui permettent de le respecter, de le reconnaître dans son intégrité. Car « l'enfant que l'on rencontre, c'est un miroir de nos rêves oubliés, car l'enfant que l'on rencontre c'est aussi parfois le petit étouffé d'une société qui a peur de ses rêves. »

M.K.

Lisez Femmes suisses

D'après le bureau fédéral de statistique

Les femmes ne représentent que le 10 % des condamnés

L'évolution de la criminalité

Le Bureau fédéral de statistique publie chaque année un relevé des condamnations pénales, lesquelles ne correspondent que très relativement à la délinquance réelle. Il faut toujours se souvenir que tout le monde commet des infractions quand ce ne serait que sur la route, que seule une minorité se fait arrêter, que seulement une fraction de celle-ci est l'objet d'une sanction inscrite au casier judiciaire.

Les quelque 50 000 condamnés en 1975 qui figurent dans la statistique officielle ne sont, encore une fois, que la partie visible de l'iceberg de la délinquance. Plus de la moitié de ce morceau d'iceberg est formé par les condamnations pour infractions au code de la circulation (les amendes seulement de plus de Fr. 200.—). Les femmes ne représentent que 10 % des condamnés. En revanche, 41 % des hommes condamnés sont âgés de 18 à 24 ans; c'est la classe d'âge la plus délinquante. Près de la moitié des délinquants mâles de la route le sont pour avoir conduit étant pris de boisson! Cette proportion n'est que de 3 % pour les femmes. 1870 condamnés, des jeunes surtout, le sont pour trafic de stupéfiants.

Les trois-quarts des condamnés à une peine privative de liberté ont bénéficié du sursis. Cette sanction (sursis) est de beaucoup la plus efficace, la très grande majorité des sursitaires ne devenant pas des récidivistes. Aussi est-il heureux que les tribunaux l'appliquent largement.

La statistique relative aux adolescents n'a plus aucune signification depuis les restrictions apportées à partir de 1974 aux inscriptions au casier judiciaire des infractions commises par ces mineurs. On devra trouver un autre moyen de connaître l'évolution de la délinquance juvénile.

ASDF

Association suisse pour les droits de la femme

1. L'Association suisse pour les droits de la femme organise un séminaire à Berne le samedi 11 mars 1978, pour étudier la Consultation lancée par le Département fédéral de justice et police concernant l'initiative populaire « pour l'égalité des droits entre hommes et femmes ».
2. L'Association suisse pour les droits de la femme tiendra son assemblée des déléguées les 27 et 28 mai 1978 à Zurich. Le sujet de la séance publique sera une information sur le canton du Jura.